Colmar

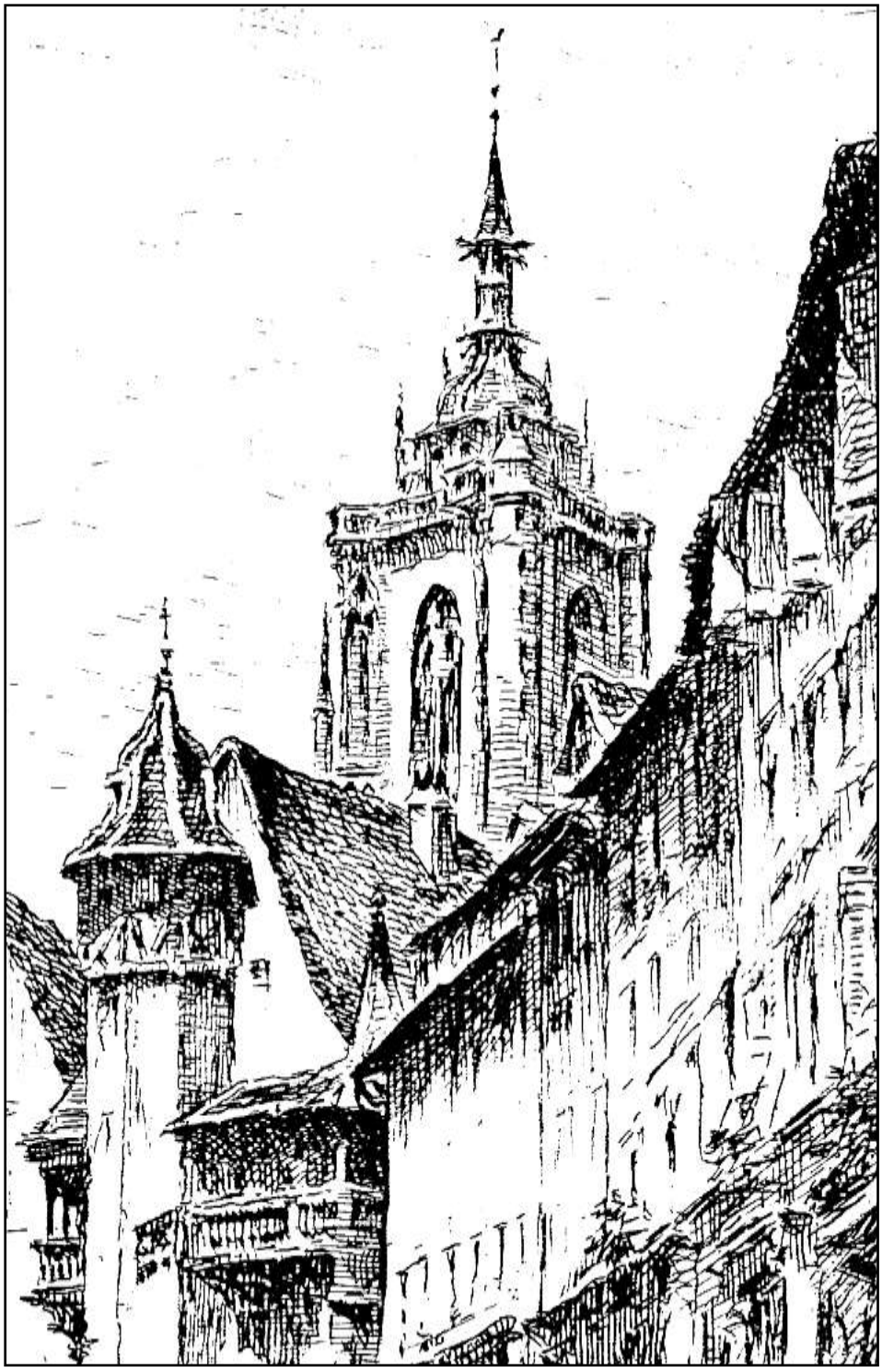

STENOGRAMME

22ème Séance

du

25 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je tiens à vous saluer et vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme ERHARD, M. BECHLER, Mme BENNAGHMOUCH et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à Mme HOUPIN, M. JAEGY, M. MEISTERMANN et M. OUADI. Mme SANCHEZ s'excuse, ainsi que M. OUADI. Je ne sais pas comment cela va se passer avec la procuration de Mme BRANDALISE, à moins qu'il ne nous rejoigne. Un retard de M. HANAUER est annoncé. En attendant, il donne pouvoir à M. SISSLER.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 21 mars dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Vendredi dernier, je vous avais communiqué un rapport supplémentaire par courriel. Comme les 5 jours francs ne sont pas respectés, je dois obtenir votre approbation pour faire figurer ce point 34 à l'ordre du jour. Qui accepte l'inscription de ce point supplémentaire ? Qui s'y refuse. Abstentions ? Le point 34 est inscrit à l'ordre du jour.

S'agissant des communications, la première porte sur l'installation des Conseils Citoyens. M. le Préfet vient de signer les arrêtés pour les 2 conseils constitués. Le Conseil Citoyen Europe-Schweitzer comprend 15 membres, dont 12 représentants pour le Collège des habitants et 3 représentants pour le Collège des acteurs locaux ainsi que 6 membres suppléants. Le Conseil Citoyen Florimont-Bel Air comprend 7 membres, dont 4 représentants pour le Collège des habitants et 3 représentants pour le Collège des acteurs ainsi que 6 membres suppléants.

On ne cesse de m'interpeller sur l'installation des compteurs Linky soit en réunion de quartier, soit par courrier. Je tenais à vous dire que les Préfets viennent d'avoir une consigne très précise selon laquelle la délibération de toute assemblée qui délibérerait sur un refus d'installation est à considérer comme nulle et non avenue puisque cette installation relève de dispositions d'abord législatives, puis réglementaires.

S'agissant des journées citoyennes programmées pour la fin de ce mois, une petite affiche sera mise à votre disposition. Nous aurons 12 ateliers qui seront opérationnels avec un budget en rapport, étant entendu que différents partenaires se mettent de la partie pour apporter une contribution budgétaire permettant d'être le plus efficace possible. La date retenue est le 28 mai. C'est la journée qui a été proposée. Nous consacrerons

la matinée de 8 h à 12 h 30 et nous terminerons avec un petit casse-croûte que nous partagerons avec celles et ceux qui seront opérationnels. Chaque équipe comprend un élu adjoint et l'un ou l'autre collaborateur. En fonction des choix faits par les participants, ils seront répartis dans les différents ateliers dans la totalité du périmètre de la Ville de Colmar.

Concernant le TGV, il m'était donné de communiquer la dernière fois. Suite à ma demande et selon les arguments qui ont été présentés lors de la rencontre avec les responsables de la SNCF, sachez que nous avons encore trouvé 2 améliorations supplémentaires, c'est-à-dire le renforcement des transports pour la période du Marché de Noël pour les samedis 3 et 10 décembre et pour les dimanches 27 novembre et 4 décembre, par l'installation de liaisons supplémentaires. C'est ce que j'avais demandé, mais ce qui est tout aussi important, c'est que j'avais sollicité en même temps un circuit vers Marseille avec Rhin-Rhône qui arrive entre midi et 13 heures. Cela vient d'être mis en forme puisqu'avec un départ à 7 h 23 à Colmar, on peut arriver à Marseille à 12 h 46. Si un engagement est pris dans l'après-midi, il peut être respecté. Globalement, je suis plutôt satisfait, voire très satisfait, de la conclusion obtenue à travers ces négociations.

Enfin, j'ai à vous présenter 2 nouveaux collaborateurs. D'abord, M. Alexandre VINCENT-BEAUME, Directeur de l'Architecture et de la Maintenance. Architecte diplômé d'État, il a débuté sa carrière professionnelle dans un cabinet d'architecture et d'études privé avant de rejoindre la Ville de Mâcon. Lauréat du concours d'Ingénieur territorial, il a été intégré dans les effectifs de la Ville de Colmar en remplacement de M. Antoine STEIDL qui avait fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons la bienvenue à Colmar.

Deuxièmement, M. Farid AHMED-COLLE, Directeur de la Sécurité, de la Prévention et de la Citoyenneté. Ancien Commandant d'escadron de la Gendarmerie nationale, dont il est retraité depuis le 23 mars dernier. Il n'a pas chômé longtemps – même pas un mois – puisque nous l'avons accepté chez nous. Il a derrière lui une carrière professionnelle de 41 ans au service des forces armées : Armée de terre, puis Gendarmerie Nationale. Il a dirigé la Brigade de Prévention de la délinquance juvénile de Strasbourg au moment de la création de celle-ci et a été Commandant en second des compagnies de Sélestat, de Soultz-Guebwiller. À Colmar, il remplace M. Claude LEGROS. Il a été recruté par le biais d'un contrat à durée déterminée de 3 ans. Nous lui souhaitons également la bienvenue.

Cela étant dit, je laisse la parole au 1er Adjoint pour la présentation du point 5.

5. Gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen : élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Il y a eu concertation. Je pense qu'il nous est donc possible de faire l'impasse sur un vote secret.

Qui approuve la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

6. Projet de rapprochement entre la Régie UEM de Neuf-Brisach et la SEM VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Deux remarques sur ce rapport. La première est qu'il modifie en profondeur ce que nous avons voté le 16 novembre dernier lorsque nous avions cédé des parts à Gaz de Barr et racheté des parts à Pôle Habitat. À l'époque, nous avions vendu ces parts à Gaz de Barr pour leur permettre d'échapper à l'impôt sur les sociétés puisqu'ils étaient taxés sur les dividendes de leur part VIALIS. J'aimerais savoir si cette modification du capital social va avoir des conséquences pour la représentativité de Gaz de Barr et donc, finalement rendre caduque l'opération d'optimisation fiscale que j'avais qualifiée un petit peu à l'époque d'arrangement entre amis. Cela confirme aussi ce que nous disions à l'époque sur les besoins de liquidités de Pôle Habitat, à savoir que si la Ville avait justifié le fait de racheter les parts de Pôle Habitat par sa volonté d'être à un taux supérieur en parts sociales à 50 %, mais cette fois-ci avec l'augmentation de capital, on passe à 40 %, preuve là aussi qu'il fallait simplement générer des besoins de liquidités pour Pôle Habitat. Cela va toujours mieux en le disant, je pense que les Colmariens ont aussi le droit d'avoir quelques explications. On n'est pas plus bêtes que d'autres.

Le point principal de mon intervention concernera un point sur lequel vous êtes venu dans la rubrique Communications, mais pour lequel vous n'échapperez pas non plus à un débat au Conseil Municipal, à savoir les compteurs Linky. La nouvelle entité VIALIS qui étendra son champ d'action aux communes gérées autrefois par l'Electricité de Neuf-Brisach aura le défi d'installer ces nouveaux compteurs. Ces compteurs sont décriés par les associations de communication d'abord pour leurs conséquences sur la santé, mais aussi pour d'autres choses qui sont l'atteinte à la vie privée puisque ces compteurs qui ne seront pas facilement accessibles pour les consommateurs, livreront toutes les informations de votre vie privée depuis votre lever jusqu'à votre coucher à une entité privée qui peut en faire après

ce qu'elle en souhaite, ce qui n'est pas souhaitable. La CNIL l'a d'ailleurs relevé et a demandé à ERDF de revoir sa politique de communication des données collectées par les compteurs Linky. ERDF n'a pas donné suite à ce qui était demandé par la CNIL à savoir le pacte de conformité. Ils n'en parlent pas et j'estime que c'est dangereux pour nos concitoyens. Finalement, on se rapproche de plus en plus d'une société Big Brother entre les caméras de vidéosurveillance et le Linky. Bientôt, des personnes gérant des entités pourront savoir ce que vous faites toute la journée et nous n'aurons finalement plus notre mot à dire.

Je regrette aussi la façon dont le compteur transforme l'usager uniquement en cobaye client et pas en consommateur parce que le client aura énormément de mal à accéder à ses données. Il n'y a pas accès en se connectant sur le compteur lui-même, il doit aller sur un site dédié, ce qui n'est pas très pratique. Finalement, son offre tarifaire va évoluer, mais au bénéfice du prestataire à savoir ERDF ou toutes les entités avec lesquelles il a des contrats, dont VIALIS. Le consommateur n'aura pas d'autre choix s'il veut rentabiliser son Linky que de se conformer aux nouvelles offres tarifaires proposées par cela et finalement, il aura assez peu d'impact par ses actions sur sa consommation d'électricité. J'estime vraiment que c'est un équipement dont les gens n'ont pas besoin. Effectivement, M. le Maire, si le Ministère et les Préfets ont reçu les instructions de rendre caduque et obsolète toute décision des communes sur la non-installation des Linky, j'estime qu'on pourrait au moins prendre une décision pour aller vers un moratoire pour avoir au moins la certitude qu'ERDF applique ce que la CNIL lui a demandé sur la protection de nos données privées. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Un rapprochement entre les deux sociétés de distribution d'électricité est intéressant. Nous avons la chance d'avoir hérité de ces régies municipales, ce qui laisse plus de latitude aux collectivités pour gérer la distribution d'électricité à nos concitoyens. La réactivité et la proximité caractérisent ces entreprises. Si leur rapprochement permet de les conforter économiquement, tant mieux. Les deux sociétés sont présidées par les maires des communes supports : M. ALVAREZ pour l'UEM de Neuf-Brisach et vous-même pour VIALIS. Cela implique *de facto* une écoute plus attentive du ressenti de la population vis-à-vis de ces sociétés. Or, il y a un sujet – et j'y viens comme vous l'avez fait dans vos communications préalables et comme M. ERNST vient de le faire – qui préoccupe de plus en plus une part croissante de nos concitoyens. Ce sont ces fameux compteurs communicants appelés Linky. Vous avez été sollicité, comme nous, par des citoyens qui s'inquiètent de la mise en place de ces compteurs et qui vous demandent l'organisation d'un débat à ce sujet. L'installation de ces compteurs communicants découle d'une directive européenne du 13 juillet 2009, transposée en France par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. D'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être installés. Or, ces compteurs peuvent faire peur, nous en sommes tous témoins. Il leur est reproché d'utiliser la technologie CPL pour communiquer les informations. Or, cette technologie n'est pas adaptée à la grande majorité des réseaux électriques domestiques qui ne

sont pas blindés. Ils provoquent alors des ondes qui se rajoutent au brouillard ambiant. Certaines personnes électrosensibles pourraient ne pas le supporter.

Un autre reproche fait à ces compteurs est qu'il est intrusif, qu'il fournit des données sur notre emploi du temps, qu'il permet une déconnexion du réseau à distance ce qui la faciliterait. Avec Linky, il sera possible de couper l'électricité sans avoir à se déplacer. Même si la loi encadre très strictement les coupures pour factures impayées, cela n'est pas sans causer des inquiétudes.

Une troisième crainte liée à ce compteur est la tarification. Les fournisseurs d'électricité pourront proposer des contrats ayant jusqu'à 10 tarifs différenciés contre 3 aujourd'hui. Cela inquiète les associations de consommateurs qui craignent que la tarification ne se transforme en usine à gaz pour les usagers.

L'intention de l'utilisation de ce compteur est louable. Il s'agit de mieux adapter et anticiper la production d'électricité en fonction de la consommation et faire globalement baisser cette consommation. Or, les premiers tests effectués ne sont pas concluants. Plus de 90 % des foyers déjà équipés lors des périodes de test n'ont pas changé leur consommation électrique. Deux raisons, au moins, peuvent l'expliquer. La première peut être un manque de communication et d'encouragement pour les économies d'énergie en lien avec les données fournies avec Linky. La seconde est que Linky, à l'heure des objets connectés, soit très vite dépassé et devienne un nouveau Minitel. Les compteurs ne sont même pas encore installés que déjà de nouvelles solutions beaucoup moins intrusives apparaissent. D'autres questions se posent également, M. le Maire, que se passera-t-il si un particulier refuse demain l'installation d'un tel compteur chez lui ? Il n'y a plus d'amende possible. Quelle sera la position de VIALIS ? Va-t-on rentrer de force, obliger la personne à accepter ce compteur ? Après l'installation de ce compteur, si des personnes commencent à souffrir d'électrosensibilité, comme on en voit de temps en temps dans les médias ces derniers temps, quelle sera la position de VIALIS ? Sera-t-il possible de revenir en arrière ?

Bref, M. le Maire, Président de VIALIS et peut-être Président d'une nouvelle société – enfin, non ce sera toujours VIALIS, mais un peu plus importante –, si le rapprochement se poursuit, le choix de maintenir ces sociétés issues de régies municipales vous permet de discuter avec la population, d'écouter ses doutes et ses craintes. Ce sujet qui – on vous l'accorde – dépasse largement Colmar est important et je pense que l'organisation d'un débat ou d'une réunion, comme vous en animez régulièrement dans tous les quartiers, ne pourrait faire que vivre la démocratie et répondre à la demande de ces personnes qui s'inquiètent.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je m'attendais à d'autres réactions. Nous sommes face à un projet économique et on me parle de compteurs. C'est vraiment déshabiller une dimension économique par une question qui n'a absolument rien à voir avec le rapport. Je suis non seulement surpris, mais on peut se poser la question de savoir si vous avez mûrement réfléchi sur ce que vous venez de dire à l'intérieur de ce périmètre de rapprochement

entre la Société d'Economie Mixte et une régie municipale. C'est une portée exceptionnelle que 2 institutions se mettent ensemble pour essayer d'être plus efficaces et pour essayer de traduire le mieux possible le ou les services à disposition des usagers et vous nous parlez de compteurs ! Les bras m'en tombent. C'est un projet que l'on espérait ailleurs et que nous, nous arrivons à mettre en œuvre sur le plan économique. Avez-vous réfléchi un seul instant à la portée de ce rapport dans la constitution d'une société unique qui va de Colmar au Rhin ? Nous allons toucher nos voisins à travers cette proximité, autre avantage supplémentaire et vous nous parlez de compteurs ! Personnellement, je n'en reviens pas. Je n'en reviens pas, donc je ne réponds pas à cette question, je le ferai après le vote sur le rapport, puisque votre question sur le compteur n'a rien à voir avec le rapport soumis.

Je réponds néanmoins à la première observation de M. ERNST concernant le Gaz de Barr. Non, il n'y a aucune modification. Ce qui a été fait ne sera pas raboté. Nous allons reconduire les dispositions, ce qui fait que la future réunion entre la Régie électrique municipale Neuf-Brisach et la SEM VIALIS n'a aucune incidence sur la décision prise par le Conseil Municipal il y a quelques mois. Et si en plus la Ville a racheté la demi-part de Pôle Habitat, cela est sans incidence. C'était pour normaliser la présence des actions au sein du capital. Personnellement, je dis que c'est une chance exceptionnelle que deux organismes de distribution puissent se rapprocher et puissent travailler ensemble. Je pensais que du côté de Neuf-Brisach la chose serait plus difficile. Je connais le territoire, je connais le secteur, les personnes de Neuf-Brisach sont très attachées à leur régie, mais aujourd'hui, il n'y a plus d'autre solution que de devenir plus fort, sinon on est noyé dans la masse des distributeurs, surtout avec la normalisation du régime imposée depuis l'État. C'est une chance inouïe et unique que nous avons aujourd'hui à travers cette proposition pour délibérer, prendre acte de cette volonté de Neuf-Brisach et du Conseil d'Administration de VIALIS, puisque le Conseil Municipal de Neuf-Brisach a déjà délibéré. Je n'ai pas voulu anticiper puisque le premier feu vert dépend de l'assemblée locale de Neuf-Brisach. J'ai également été en contact avec la vingtaine de maires sous concession avec la Régie de Neuf-Brisach et tous sont heureux que cette réunion des deux organismes puisse prendre forme. C'est une chance inouïe que d'être face à ce projet qui est un projet économique. Je pose donc la question. Êtes-vous favorables à cette proposition ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Bien, concernant les compteurs Linky et le fait d'installer un débat à l'intérieur d'une loi, je n'installe pas de débat. Je fais trois rappels. D'abord la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a entendu généraliser le déploiement des compteurs Linky. Il s'agit de compteurs dits intelligents – ce n'est pas ma qualification, je lis – qui offrent de nouveaux services à distance et visent à favoriser à terme une réduction à la consommation d'énergie. On peut être d'un avis différent, mais je rappelle les raisons. Des communes ont toutefois adopté des délibérations s'opposant au déploiement des compteurs Linky sur leur territoire, et la Direction Générale des Collectivités Locales vient d'adresser une lettre d'information

au Préfet. Il en résulte que ces délibérations ne sont pas fondées en droit et que les Collectivités Territoriales ne peuvent pas faire obstacle au déploiement des compteurs Linky.

En outre, s'agissant du risque sanitaire, une expertise commandée par le Ministre de l'Environnement de l'Energie et de la Mer – qui pourtant devrait vous rassurer, Mesdames et Messieurs de l'opposition – a indiqué que le niveau d'ondes généré par Linky était conforme à la réglementation en vigueur. De même, le Conseil d'État a conclu dans un arrêt du 20 mars 2013 que les rayonnements émis étaient conformes au seuil réglementaire et ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé. J'arrête là et je pense qu'à partir de là, nous pouvons avoir toute discussion complémentaire, mais elle ne sera d'aucune incidence sur les normes réglementaires et législatives qui gèrent les installations de ces compteurs.

M. ERNST.

M. ERNST : Juste une remarque, M. le Maire, vous dites que vous ne contestez pas la réglementation, soit, mais nous vous avons connu moins peureux sur la question des rythmes scolaires où vous aviez contesté l'aspect réglementation. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, vous faites une parfaite confusion puisque les rythmes scolaires ne relèvent pas de la loi, mais d'un décret, première différence. Par ailleurs, il s'agit d'une législation européenne qui a trouvé une application en France. Donc, s'il fallait contester, c'est la loi qu'il faudrait contester et pas après l'application pratique.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je répète ce que j'ai dit, je trouve intéressant le rapprochement, nous avons voté unanimement pour le rapprochement avec l'UEM de Neuf-Brisach, mais pourquoi est-ce une chance exceptionnelle ? Pas seulement économique, c'est ce que je rappelais et c'est ce dont se targuent VIALIS et l'UEM de Neuf-Brisach, c'est la proximité. Je ferai court, je ne répète pas tout ce que j'ai dit. C'est la proximité avec la population. Or, le compteur Linky pose problème actuellement pour un certain nombre de nos concitoyens. C'est un exemple type de sujets dont la proximité peut être mise en œuvre. Tout ce que je vous demande est l'organisation d'un débat pour rassurer les personnes qui s'inquiètent de ce genre de choses. Je ne vous demande pas – comme la loi le dit, de faire voter contre et vous opposer à l'installation de ces compteurs, mais il reste un certain nombre de questions en suspens. Je vous ai posé deux questions par rapport à ces personnes qui refuseraient l'installation des compteurs lorsque VIALIS les contacterait et également si quelqu'un devait devenir électrosensible, quid de l'installation de ce compteur ? Un retour en arrière est-il possible ? Sachant que l'objectif au niveau national est de 80 % d'installation des compteurs dans les foyers, il reste encore un peu de marge pour que certaines personnes puissent s'y opposer. Allez-vous forcer les individus à avoir ce compteur ou pas ? Là, ce sera de votre responsabilité et pas celle d'EDF.

M. le Maire MEYER : Le distributeur ne peut que constater l'éventuelle opposition.

M. ERNST : D'accord.

M. le Maire MEYER : En faisant éventuellement appel de cette position, mais ce n'est pas au Maire d'apporter un avis sur la question.

M. ERNST : Vous êtes Président de VIALIS.

M. le Maire MEYER : Non, on n'a aucune compétence. Il s'agit d'appliquer la loi. C'est tout.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une petite précision par rapport à la portée économique de ce rapprochement, nous l'avons reconnu, nous l'avons voté, la portée économique de l'installation des compteurs Linky pour nos concitoyens, alors que vous êtes constamment soucieux de maintenir de l'argent dans leur portefeuille, aura aussi une très grosse retombée. Au Québec où 9 millions de compteurs ont été installés, les factures d'électricité se sont envolées. Ce n'est pas anodin économiquement non plus pour le contribuable.

Enfin, je reprends également la question de M. HILBERT, que se passera-t-il si quelqu'un refuse l'installation ? Que fera VIALIS ? Je vous le demande, vous êtes Président de cette société. Que se passera-t-il en cas de panne d'électroménager, d'appareils domestiques ou professionnels comme cela s'est vu durant les périodes tests des compteurs Linky ? Qui portera la responsabilité de la réparation ou du remplacement desdits appareils ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : En répondant à M. HILBERT, j'ai déjà répondu à votre question. Les refus d'installation se devront d'être constatés et une procédure judiciaire sera intentée pour régler la situation.

Mme VALENTIN : Et les pannes ?

M. le Maire MEYER : Pardon ?

Mme VALENTIN : Les pannes éventuelles générées par l'installation des compteurs.

M. le Maire MEYER : Nous n'en sommes pas là.

Mme VALENTIN : Ce sont des choses qui arrivent, je pense qu'il faut prévoir. Prévenir vaut mieux que guérir.

M. le Maire MEYER : Bien, rapport suivant, le point 7.

7. Projet de renouvellement urbain : nouvelle convention avec la copropriété de la rue de Lucca.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Attribution de subventions – 1ère tranche de programmation des subventions pour les actions du Contrat de Ville 2016 et subventions de droit commun aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. J'aimerais savoir si vous pouvez nous donner les raisons concernant le rejet de la demande de l'ASTI concernant l'élaboration du calendrier interculturel de 2017. Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles, alors que plus que jamais les échanges entre les communautés et que toutes les actions qui permettent la compréhension et la tolérance envers toutes les cultures et pratiques religieuses devraient être les plus soutenues, la Ville de Colmar décide ne plus répondre à cette demande de réalisation d'un outil élaboré depuis quelques années et qui sert à changer le regard et les discours des uns sur les autres, notamment au sein du quartier Ouest ? Avez-vous des informations sur ce rejet, s'il vous plaît ? Merci.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : En effet, depuis la réforme de la politique de la Ville en 2014 et la mise en œuvre du Contrat de Ville, la Ville et l'État ont sensibilisé l'ASTI au fait qu'elle devait autofinancer cette action en trouvant différents partenaires. Ce pourquoi l'année dernière, l'État n'a déjà pas suivi le calendrier et la Ville avait continué. Nous avons demandé cette année à l'ASTI de trouver des partenaires. Elle n'aurait pas le temps de trouver différents partenaires. Il est d'ailleurs rappelé que le Contrat de Ville est coconstruit avec les services de l'État et doit avant tout mettre en œuvre des

actions valorisant les valeurs républicaines qu'est notamment la laïcité. Tout ce qui touche au fait religieux de près ou de loin doit rester du domaine privé. Cette notion est renforcée et contractualisée dans le Contrat de Ville. C'est pourquoi, lors du dernier Comité décisionnel du 4 avril, l'État et la Ville n'ont pas souhaité poursuivre le financement de cette action.

M. le Maire MEYER : Avez-vous d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de la 13ème édition du Tour Alsace Cycliste.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. CLOR.

M. CLOR : Merci, M. le Maire. J'ai une petite interrogation qui n'est pas en lien direct avec le rapport qui vient d'être présenté. Je ne sais pas si vous voulez d'abord faire voter ce rapport et je ferai mon intervention ensuite ou puis-je tout de suite intervenir ?

M. le Maire MEYER : Non, posez la question.

M. CLOR : Comme on est dans les rapports sportifs, j'aimerais avoir un éclaircissement sur une situation d'une association colmarienne, Les Sports réunis Colmar, section football. Il y a quelques mois en arrière, il y a eu une assemblée générale où le personnel encadrant et les dirigeants nous présentaient une situation claire, limpide et sans souci à l'horizon. Or, au fil du temps, les mois passent, s'écoulent, on voit des résultats sportifs très mauvais et surgir des problèmes financiers. J'aimerais avoir un éclaircissement sur tout ce qui est en train de se dire. Cette association sportive est-elle en bonne ou mauvaise forme ? Qu'en est-il avec tous les chiffres que l'on peut avoir ? Merci pour ces éclaircissements, s'il vous plaît.

M. le Maire MEYER : Je fais d'abord voter sur le rapport si vous voulez bien.

Qui approuve le rapport qui vient d'être présenté par l'adjoint ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mon cher collègue, j'ai donné sur la question posée un avis qui dans sa tonalité était relativement modéré. D'ailleurs, la presse l'a repris. Le Maire n'a pas à s'immiscer dans la gestion d'une association sauf lorsqu'est visée la gestion budgétaire et financière. Dans le domaine sportif, nous sommes totalement impuissants, je ne cesse de dire que le match se gagne à la force des crampons et non à travers les moyens financiers. Il se trouve qu'aujourd'hui, Les Sports Réunis sont en situation difficile, et cela à double titre. D'abord les résultats sportifs. Aujourd'hui, ambitionner de pouvoir se maintenir dans le groupe relève d'une utopie puisque vu les résultats, sauf miracle, cela ne semble plus faisable, mais encore une fois, ce n'est pas de

notre ressort, ce n'est pas de notre compétence. Pour ce qui est du domaine sportif, je le regrette personnellement, je pense que vous êtes du même avis que moi. Investir quelque 10 millions d'euros pour des équipements sportifs pour mettre les installations à la hauteur de la Ligue 2 et voir aujourd'hui cette situation, nous devons nous poser des questions. Encore une fois, nous n'avons pas prise sur ce résultat.

Concernant l'autre aspect, c'est-à-dire la gestion financière de l'association, l'Adjoint aux sports participait – d'ailleurs vous aussi – à l'assemblée générale qui s'était tenue au mois de novembre dernier et selon la présentation des comptes, rien ne laissait apparaître une quelconque surprise ou une situation qui puisse poser problème. Naturellement, il s'agissait des comptes arrêtés au 30 juin de l'année 2015. Or, il se trouve qu'aujourd'hui et même si le résultat sportif était là pour être maintenu, la situation des comptes conduirait la Commission Nationale à déclasser le club parce qu'il y a une ardoise assez importante. Je salue les quelques dirigeants aujourd'hui qui font tout pour rattraper une situation quasi irrattrapable, d'autant plus qu'à l'ardoise s'ajoute encore éventuellement une amende à payer pour une fiscalité qui n'est pas à jour au niveau de l'association. Or, en ce qui me concerne, je vois alors la situation assez ambiguë, puisque si les comptes étaient clairs au 30 juin, pourquoi ne le sont-ils plus au 31 janvier, quelque deux mois après la présentation en assemblée générale de la situation arrêtée au 30 juin ? Alors, soit les comptes présentés au 30 juin n'étaient pas exacts, soit le trou a été creusé entre le 1er septembre et le 31 janvier. Je me pose cette question puisque vous savez fort bien que pour payer une subvention à une association, cela ne peut se faire qu'à travers la signature d'une convention qui suppose que la collectivité puisse avoir un regard sur la situation budgétaire de l'association. J'ai découvert cela très récemment puisque j'ai été sollicité à deux reprises par les dirigeants en poste qui sont venus m'exposer la situation alors que ladite situation semble perdurer depuis quelque temps, ce que je ne peux naturellement pas accepter. Quelle que soit la situation à venir, il ne peut y avoir continuité de la présence de la Ville de Colmar que si la situation financière est claire, transparente et présentée comme cela se doit. Notre rôle, c'est l'application de la convention, mais encore une fois, je sais que les 4-5 responsables aujourd'hui en poste font tout, d'abord pour rendre transparent ce qui ne l'était pas, d'autre part pour essayer de maintenir le club à hauteur de ses activités. Voilà ce que j'avais à dire, mais comme vous je déplore la situation.

11. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2016 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Programme de la saison théâtrale 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Convention de partenariat pédagogique en direction de chœur entre l'Université de Strasbourg (Faculté des Arts, Centre de Formation des Musiciens Intervenants) et la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Exposition du 8ème centenaire des Dominicains – avenant n° 1 à la convention de partenariat du 10 février 2016 entre la Ville de Colmar et le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Martin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Aide financière en faveur des PEP Alsace - 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention portant sur l'attribution d'un concours financier à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015/2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

19. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – immeuble 14, rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Commerçants du Marché Couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue des Aubépines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise route de Bâle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transaction immobilière : acquisition à titre gratuit rue du Ladhof.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière : cession rue d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est un peu succinct puisque n'apparaît pas toute la stratégie d'aménagement urbain dans ce secteur. Pouvoir finaliser de cette façon en faisant cohabiter dans un secteur où il y avait uniquement concentration de logements, y installer Pôle Emploi et également l'activité économique relève d'un résultat que nous n'osions pas espérer il y a encore quelque temps. En quelque sorte, c'est la cerise sur le gâteau avec cette rue d'Amsterdam qui devient un axe important non seulement pour l'habitat, mais également pour l'installation du tertiaire avec la présence de Pôle Emploi. C'est donc une finalité que nous n'espérions pas il y a encore 2-3 ans et qui se conclut de cette façon. Réalisation inespérée en matière d'aménagement urbain dans ce secteur. Il nous reste finalement encore à régler le cas du magasin Match, mais restons confiants puisque je suis persuadé qu'à cette hauteur, nous trouverons une solution sous peu.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Avis sur une demande d'enregistrement au titre des installations classées – Société Welding Alloys.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Comme je l'ai annoncé, je ne donnerai pas d'avis favorable à cette demande de régularisation *a posteriori* puisque depuis 1973, l'entreprise n'a jamais demandé d'autorisation au titre de l'installation classée pour la protection de l'environnement. On peut imaginer que depuis 45 ans ou presque, elle a pu polluer en toute connaissance de cause le sol, l'eau, les rivières, la nappe phréatique, etc. C'est aussi la Préfecture qui est en cause à mon avis puisque laisser faire une entreprise pendant plus de 40 ans avec tous les risques que cela entraîne d'après le rapport, ce n'est pas à minimiser comme le fait l'Adjoint, je pense que c'était beaucoup plus sérieux que cela. Éviter tout risque de pollution *a posteriori* me paraît un petit peu facile. Il faut leur donner la bénédiction après 40 ans de pollution. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je crois qu'il s'agit non seulement de leur donner une bénédiction a posteriori, mais en plus d'accepter qu'en fait il n'y ait aucune solution et aucun moyen de prévenir la pollution des sols, des égouts, des cours d'eau et du milieu naturel puisque l'entreprise a décidé de missionner une étude pour mettre en œuvre une solution compensatoire et non pas une configuration qui permette d'éviter des choses. Il s'agit bien de voir comment on va régler les litiges, ce que l'on va donner, à qui, pour que tout le monde accepte les dégâts causés par une société qui ne s'est préoccupée de rien jusqu'à présent. De notre côté, nous voterons contre cet avis défavorable.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Chers collègues, Guy, je n'ai pas du tout minimisé, il ne s'agit pas de minimiser les conséquences. C'est vrai que je vous rejoins, cette déclaration aurait dû être faite depuis très longtemps, cela n'a pas été le cas. Maintenant, les contrôles ont été faits, il s'agira pour la suite et à partir de maintenant d'une situation qui sera beaucoup plus conforme que celle qu'elle était.

Pour répondre également à Mme VALENTIN, les non-conformités ont été jugées comme étant extrêmement minimes et surtout, il pèse désormais sur la société l'obligation de se mettre en conformité, ce qui est quand même, par rapport à la situation antérieure, une évolution favorable et c'est – je crois – ce qu'il faut retenir aujourd'hui, cet engagement pris par la société de se conformer à la législation en matière de non-pollution et en matière de respect des règles de l'environnement, ce qui paraît tout à fait normal, mais il est vrai que cette intervention aurait pu être faite avant. Elle l'est aujourd'hui et c'est ce qu'il faut retenir, je crois.

M. le Maire MEYER : Je comprendrais davantage vos préoccupations si elles venaient d'habitants de Holtzwihr qui sont carrément au cœur des problèmes, mais la situation est ce qu'elle est. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? 4 oppositions.

26. Convention de transfert de gestion du giratoire Curie entre la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. BERSCHY.

28. Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

32. Motion de soutien à l'Association des Viticulteurs d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente la motion et propose au Conseil de l'approuver.

La motion est approuvée sans discussion.

33. Garantie communale pour un emprunt, d'un montant de 1 750 000 euros à contracter par DOMIAL auprès du Crédit Foncier.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire et vous, chers collègues. J'ai appris à dire comme tout le monde. M. le Maire, de mémoire, le taux de ce prêt est de 1,39 %. Aujourd'hui ou hier ou la semaine dernière, j'ai ouvert le journal, Lutterbach signe le premier prêt à taux zéro. Quand on connaît le cousinage entre la Mairie et cet organisme pour lequel nous nous porterons garant. Vous qui êtes le champion des économies, ne pouvez-vous les aider à se rapprocher, à défaut d'aller vers le taux zéro, mais au moins à s'en approcher au lieu d'être à 1,39 % ?

M. l'Adj. JAEGY : Ma chère collègue, j'entends votre question, vous avez entendu comme moi les médias qui relaient les taux, mais sur des durées plus habituelles destinées à des particuliers, c'est-à-dire un horizon de 15-20 ans. Là, l'objet du prêt porte sur une durée de quelque 31 années. Il est évident que plus la durée d'un emprunt est longue, plus son taux sera important. C'est une vérité de La Palice.

Mme ANGLARET-BRICKERT : À Lutterbach, cela ne doit pas être des taux très courts non plus.

M. le Maire MEYER : Bien, c'est une réponse partielle. Les taux zéro relèvent d'un plan national mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations non vis-à-vis des bailleurs sociaux, mais vis-à-vis des collectivités territoriales. Votre question ne se prête pas à cette situation.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je vous remercie, M. le Maire, j'accepte tout à fait votre réponse. Elle est claire.

M. le Maire MEYER : Merci d'avoir accepté.

M. l'Adj. JAEGY : *A fortiori*, le projet avait été déconventionné, ce qui ne le rendait pas non plus éligible au dispositif type PLS, par exemple.

M. le Maire MEYER : D'accord, mais comme Mme ANGLARET-BRICKERT se satisfait de la réponse…

M. l'Adj. JAEGY : Alors, c'est parfait.

Mme ANGLARET-BRICKERT : La vie est belle !

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

34. Poursuite du recouvrement de la créance de Monsieur Jules QUOICO relative aux infractions d'urbanisme de l'immeuble sis 13, avenue de Fribourg à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Simplement pour dire que c'est une décision qui va dans le bon sens, déjà d'avoir rasé cette verrue urbaine avenue de Fribourg. Maintenant, j'ai une question ou plutôt une remarque qui n'est pas tout à fait liée au rapport, mais pas loin, à savoir que deux maisons d'habitation rue des Jonquilles sont toujours dans un état d'abandon manifeste et constituent une dépréciation pour le secteur. Maintenant que le cas de l'immeuble de l'avenue de Fribourg a été réglé, j'aimerais savoir si on allait s'attaquer à ces deux choses-là même si la situation est sans doute différente. Merci pour votre réponse.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, quelques fois on réfléchit de la même façon puisque je viens d'interpeller le propriétaire des deux maisons concernées pour savoir ce qu'il a l'intention de faire et ce n'est pas n'importe qui. Il a les moyens de faire quelque chose. Seulement, nous sommes en débat public, ce n'est pas la peine d'aller plus loin, mais je viens d'interpeller l'intéressé. Cela n'a rien à voir avec cette créance…

M. ERNST : C'est ce que j'ai dit.

M. le Maire MEYER : …que nous essayons de recouvrer. Si déjà, on conteste un arrêté préfectoral en s'attribuant la copropriété, il faut aussi accepter le passif.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, merci. Il faut dire que s'il n'y avait pas le compteur Linky, on gagnait encore une demi-heure de discussion. La séance est levée. Merci beaucoup, bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 45